

ESPACE FAMILLE

Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM)

L'accompagnement humain dans la durée, du personnel blessé ou gravement malade ainsi que celui de la famille du marin décédé en activité de service, est un devoir.

Chaque marin doit pouvoir exercer son métier en étant assuré qu'en cas de drame ou d'aléa de la vie, le soutien qui sera apporté par la Marine sera sans faille.



Pour garantir une meilleure synergie, renforcer, coordonner et suivre l'intervention des administrations et organismes, sans se substituer à leur action, conseiller le commandement ainsi que les divers intervenants et maintenir dans la durée un lien de solidarité, la Marine dispose, de la Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM).

Celle-ci est intégrée au Centre d'Expertise des Ressources Humaines (CERH) de Toulon et est rattachée fonctionnellement au bureau de la condition du personnel (DPMM/ELAB/CPM).

La CABAM est chargée de

- > Coordonner les actions engagées par les intervenants, en apportant une aide administrative, juridique, morale au personnel blessé ou malade de la marine nationale
- > Apporter une assistance administrative et accorder les droits financiers aux familles des marins décédés en activité de service, de les accompagner dans la durée et de traiter leurs dossiers dans les meilleures conditions de temps et d'efficacité.

Coordonnées de la CABAM

BCRM de Toulon
CERH / CABAM
BP 88
83800 TOULON CEDEX 9

Pôle d'aide aux blessés
Tél : 04 22 42 67 98

Pôle d'assistance aux familles

Tél : 04 22 42 12 31
Courriel : cabamblesses@gmail.com

[Téléchargez la plaquette d'information CABAM](#)

